

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formations Postgrades

Formation continue certifiée
Certificate of Advanced Studies - CAS

Praticienne formatrice et praticien formateur HEP

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/pg

hep/

CAS PF

Une formation en alternance de qualité nécessite une excellente implication et coordination entre les différents partenaires. Fort de ce constat, la HEP Vaud soutient la professionnalisation des praticiennes formatrices et praticiens formateurs HEP (PraFos) en leur proposant deux possibilités de qualification dans leur fonction. Un parcours de formation hybride (CAS PF) ou une démarche de validation des acquis (VAE PF). La formation vise à acquérir des compétences d'observation, d'accompagnement et d'évaluation de la pratique des étudiant-e-s HEP alors que la VAE permet de démontrer les compétences acquises lors d'expériences liées à l'activité de praticienne formatrice ou praticien formateur.

LA FORMATION

Certificate of advanced studies de praticienne formatrice
et praticien formateur HEP (CAS PF)

Le CAS PF de 10 ECTS représente 250 à 300 heures de formation sur deux ans. Ce temps comprend des journées de formation à la HEP, des séances à distance, du travail personnel et de groupe. Composée de trois modules thématiques, d'un séminaire d'intégration et d'un travail de certification finale, cette formation favorise le développement professionnel des PraFos en privilégiant l'analyse des pratiques et les interactions entre pairs.

Thèmes abordés

- Inscription de son activité dans le cadre d'une formation en alternance
- Accueil des stagiaires
- Accompagnement et formation des stagiaires
- Observation et évaluation des pratiques des stagiaires
- Démarche réflexive

ANNÉE 1		ANNÉE 2	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
<p>M1</p> <p>Inscrire ses interventions dans une formation en alternance 1.5 ECTS</p> <p>3 jours dont une partie à distance</p>	<p>M3</p> <p>Accompagner et former</p> <p>4 jours dont une partie à distance</p>	<p>M2</p> <p>Observer, guider et évaluer les pratiques d'un-e stagiaire 3 ECTS - 5 jours et 2 demi-jours</p>	
		<p>M3</p> <p>Accompagner et former Unités à choix</p> <p>2 jours</p> <p>3 ECTS</p>	
<p>M4 Séminaire d'intégration - 1.5 ECTS - Informations à distance et 8x2h30</p>			
<p>M5 Travail de certification finale - 1 ECTS</p>			

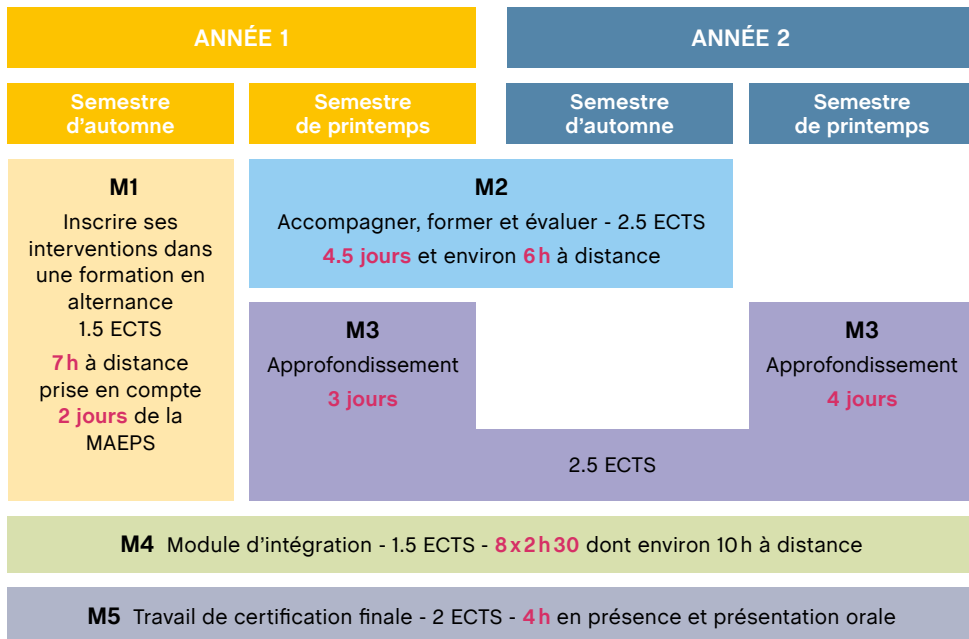
ÉDUCATION PRÉCOCE SPÉCIALISÉE

Une formation sur mesure pour votre contexte spécifique

Ce CAS PF adapté s'adresse spécifiquement aux professionnel·le·s de l'Éducation Précoce Spécialisée. Il représente 250 à 300 heures de formation sur deux ans. Ce temps comprend des journées de formation à la HEP, des séances à distance, du travail personnel et de groupe. Les 3 premiers modules sont thématiques alors que le module 4 vise l'intégration de la formation à sa pratique professionnelle. Le dernier module permet de réaliser un projet personnel pour la certification finale de la formation.

Thèmes abordés

- Accueil et encadrement de l'étudiant·e dans un contexte d'Éducation Précoce Spécialisée
 - Rôles des PraFos dans une formation en alternance
 - Accompagnement du processus de formation des stagiaires
 - Formation et évaluation de la pratique professionnelle des stagiaires
 - Découverte de l'entretien d'explicitation dans la pratique réflexive
 - Expérimentation d'atelier d'écriture des pratiques professionnelles
 - Gestion de situations d'encadrement chargées émotionnellement
 - Analyse de ses pratiques professionnelles et de celles du·de la stagiaire
 - Développement d'un projet au bénéfice de pratiques sur le terrain.
-

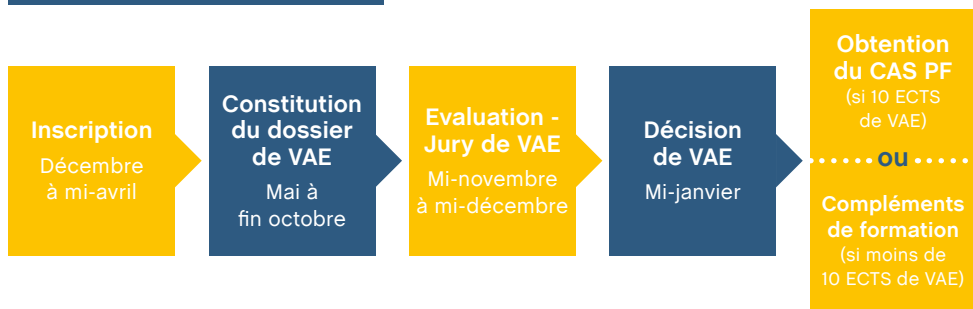


La validation des acquis d'expérience (VAE)

Plutôt qu'un cursus de formation ponctué de cours et de travaux de certification, la VAE propose un travail individuel de rédaction d'un dossier visant à démontrer les compétences attendues d'un-e PraFo. Le dossier est constitué de récits d'expérience, de leurs analyses articulées avec le référentiel de compétences ainsi que de traces concrètes appuyant cette démonstration. La constitution du dossier engage un important travail réflexif de la part du/de la candidat-e et représente également une occasion d'auto-reconnaissance de son parcours.

Des séminaires collectifs et un accompagnement individuel sont proposés comme ressources pour la réalisation du dossier de VAE.

Les étapes du processus VAE



Public visé

Professionnel-le désigné-e comme praticienne formatrice ou praticien formateur par sa direction et sur le point d'accueillir un-e ou deux étudiant-e-s.

Conditions d'admission

- Être au bénéfice du titre visé par l'étudiant-e ou titre jugé équivalent
- Faire valoir au moins trois années d'enseignement ou deux années d'expérience pour la formation spécifique à l'Éducation Précoce Spécialisée

Conditions supplémentaires pour la VAE

- Faire valoir au minimum deux semestres d'expérience en tant que PraFo suppléant-e
- Être âgé-e de 30 ans minimum

Durée

La formation s'effectue sur deux ans. La démarche VAE sur huit mois.
Ces durées peuvent être prolongées.

Inscription

Décembre à mi-avril, chaque année,
tous les deux ans pour l'Éducation Précoce Spécialisée.

Informations détaillées

candidat.hepl.ch/cas-pf

candidat.hepl.ch/cas-pf-vae

Contact

etudiants-pg@hepl.ch

hep/

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33 – CH-1007 Lausanne
www.hepl.ch

